

## STATISTIQUES SUR LE NIVEAU DE PERFORMANCE ET ACCOMPLISSEMENT DE LA PRESTATION

### Formation MODULE COLORIMETRIE

80 % des 30 bénéficiaires ayant suivi cette formation en 2018 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction est de **100%** : 14% satisfaits et 86% très satisfaits.

**Poursuite de l'action :**

50% des professionnels ayant suivi cette formation ont demandé à poursuivre leur accompagnement notamment pour suivre le module Style vestimentaire.

### Formation MODULE STYLE VESTIMENTAIRE

95% des 40 bénéficiaires ayant suivi cette formation de 2019 à 2020 ont répondu à notre évaluation . Le taux de satisfaction est de **90%** : 5% satisfaits et 80% très satisfaits et 5% moyennement satisfaits (les bénéficiaires ont trouvé que la formation était un peu trop courte)

**Poursuite de l'action :**

20% des bénéficiaires ayant suivi cette formation ont demandé à poursuivre leur accompagnement notamment pour suivre un module sur le thème de l' animation d'atelier collectif en conseil en image.

### Formation MODULE IMAGE DE SOI COMMUNICATION

100% des 20 stagiaires ayant suivi cette formation de 2018 à 2019 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction de est de **90%** : 10% satisfaits et 80% très satisfaits (les bénéficiaires auraient préférés avoir encore plus de pratique).

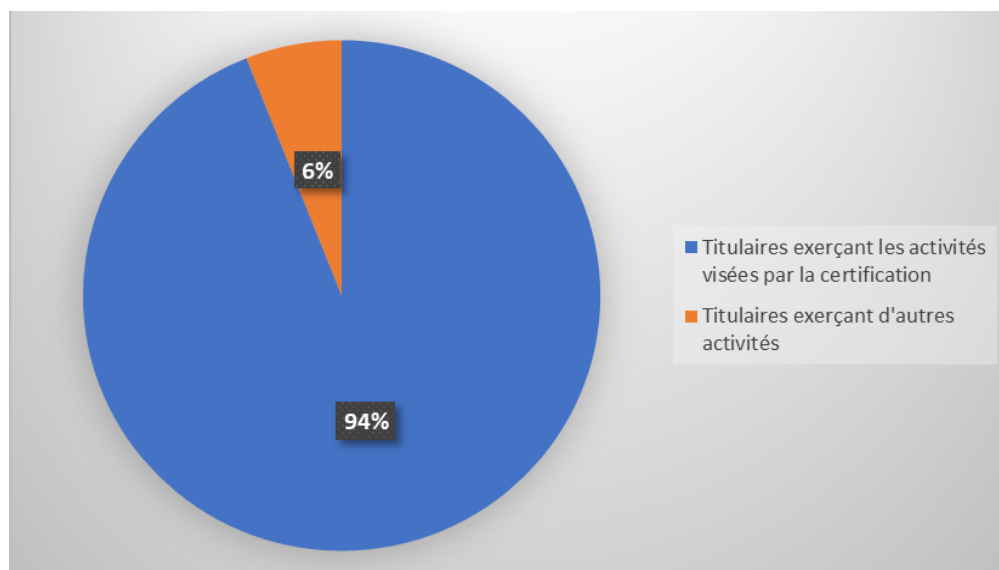
**Poursuite de l'action :**

30% environ des professionnels ayant suivi cette formation ont demandé à poursuivre leur accompagnement pour suivre le module Style vestimentaire.

## Suivi de la Certification « Conseillère en image personnelle \* »

\*Enregistrement au RNCP actif jusqu'au 17 mars 2020

### Insertion des titulaires de promotion 2016 à 2019



94% des titulaires, toutes promotions confondues, sont insérés dans les activités visées par la certification au moment de l'enquête.

Seul un titulaire, sur les 40 titulaires ayant répondu à l'enquête, s'est réorienté vers une activité de mannequinat.

Les 39 titulaires exerçant dans les activités visées par la certification se trouvent dans les secteurs :

- de la mode et habillement (20%),
- du conseil (60%),
- du commerce de détail de textiles en magasin spécialisé (7%),
- de l'administration publique (7%),
- de l'associatif (7%).

Au moment de l'enquête, nous calculons une rémunération brute moyenne annuelle de 17K€ pour les titulaires salariés (40%) exerçant dans les activités visées par la certification et un chiffre d'affaires moyen de 13K€ pour les titulaires entrepreneurs (60%) des trois dernières promotions.

La rémunération brute annuelle moyenne correspond à celle annoncée par le SNCICPI (Syndicat National du Conseil en Image et Communication Personnelles de L'Individu®) d'après les résultats d'enquêtes 2017-2019 sur le métier<sup>1</sup>. Le chiffre d'affaires est en de ça des résultats de cette enquête (13K€ contre 19k€).

---

La profession compte majoritairement des professionnels indépendants par sa dimension conseil, coaching.

La certification a permis à 67% des titulaires une reconversion professionnelle, à 7% d'insertion professionnelle et à 26% une évolution, diversité dans leur pratique professionnelle (coiffeur, vendeur de prêt à porter, conseiller vente beauté).

Pôle emploi émet dans un article sur les métiers de la beauté<sup>2</sup> que le métier de conseiller en image est visé après plusieurs années de pratique : « Vous êtes un professionnel (styliste, coiffeur, maquilleur, etc.), vous pouvez, après quelques années de pratique, développer votre activité dans le conseil. Une formation complémentaire (en mode, esthétique, cosmétique, coiffure, etc.) vous préparera au mieux au métier de conseiller en image »

<sup>1</sup> <https://www.syndicat-conseilenimage.org/le-metier-conseil-en-image>

<sup>1</sup> <https://www.pole-emploi.fr/actualites/les-metiers-de-la-beaute-@/article.jsp?id=61102>

---